



Wallonie

Commune de Tubize

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par l'entreprise Regibo S.A. N.V.

Le terrain concerné est situé : Chaussée d'Enghien, 276 à 1480 Saintes et est cadastré : division 4, section C n°39 P et 39 R.

Le projet consiste en l'assainissement des parcelles qui accueillent actuellement un dépôt de carburants exercé et maintenu par l'entreprise Regibo. L'étude de caractérisation a conclu la présence de 3 pollutions : HP1,3 (hydrocarbures pétroliers EC>5-35, xylènes et naphtalène) - HP2 (hydrocarbures pétroliers) – ML (cadmium, le plomb et le zinc). Cette étude conclut également la nécessité d'établir un projet d'assainissement pour l'ensemble des pollutions.

L'entreprise Regibo S.A. N.V. a chargé l'Expert agréé BTEE S.A de réaliser un projet d'assainissement conforme à l'article 58 du décret 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (« Décret Sols »).

Tout intéressé peut consulter l'intégralité du dossier de demande durant la période susvisée, au Département Cadre de Vie de l'Administration communale de Tubize, situé Grand'Place, 1 à 1480 Tubize (rez-de-chaussée), chaque jour ouvrable, mais uniquement sur rendez-vous préalable, convenu au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, auprès de l'agent traitant (02/391.39.49 -info@tubize.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 7 /03 /2023 au 22 /03 /2023 à l'attention du collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : info@tubize.be
- par courrier électronique à l'adresse suivante : Grand'Place, 1 à 1480 Tubize